



## AVIS DE PUBLICITE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A LA SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), la Communauté de Communes Val de Gray procède à la publication du présent avis de publicité à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée d'une entreprise qui a fait une proposition d'occupation du domaine public en vue de l'exercice d'une activité économique au sein des campings communautaires.

### LIEUX D'EXECUTION

**1. Camping non classé Longue Rive, rue de la Plage à GRAY (70 100)**

Surface d'environ 30 000 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrales suivantes : AH 26, 27, 28, 57, 58 et 61

**2. Camping 3\* la Colombière, chemin de la Colombière à PESMES (70 140)**

Surface de 10 752 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrales suivantes : ZM 14, 119, 123 et 124

### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

**1. Le camping de Gray est composé de :**

- 72 emplacements nus avec branchement électrique
- 1 chalet et 1 garage de gardien
- 1 chalet accueil
- 1 chalet animation
- 1 bloc sanitaire principal
- 1 bloc sanitaire annexe 1
- 1 bloc sanitaire annexe 2 non utilisable
- 1 aire de jeux
- 1 aire de services pour camping-cars avec 25 emplacements à l'extérieur du camping

**2. Le camping de Pesmes est composé de :**

- 38 emplacements nus avec branchement électrique
- 5 emplacements avec mobil-homes
- 1 local accueil avec logement privé pour le gardien
- 2 blocs sanitaires
- 1 aire de vidange pour camping-cars
- 1 petite aire de jeux
- 1 base de location de canoés et paddles (matériel et ponton flottant fournis)

### CONTRAINTES SPECIFIQUES

Respect des plans de prévention des risques naturels d'inondations (PPRI) des deux communes concernées.

### DUREE

L'occupation du domaine public est conclue pour une durée de sept ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### MONTANT DE LA REDEVANCE

Le montant de la redevance est minimum de 10 % du chiffre d'affaires.

## MODE DE PASSATION

Procédure de sélection en application de l'article L.2122-1-4 du CGPPP.

## CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront étudiées selon les critères suivants :

- **Critère 1** : Projet du candidat proposé pour les sites : qualité commerciale, économique, environnementale et touristique, périodes d'ouverture, clientèles ciblées, promotion et commercialisation des campings au niveau national, moyens humains et matériels mis à disposition par le candidat /**45 points**
- **Critère 2** : Profil du candidat : références, expériences professionnelles et qualifications dans les domaines touristiques et commerciaux / **25 points**
- **Critère 3** : Montage financier proposé par le candidat : prévisionnel d'exploitation, montants des investissements, redevance proposée, capacité économique financière du candidat / **30 points**

## REMISE DES CANDIDATURES

La date limite de remise des candidatures est fixée au **Lundi 11 décembre 2023 à 12h00.**

Le dossier de candidature devra être déposé par courrier recommandé ou contre récépissé à :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**Service développement touristique**

**ZAC GRAY SUD II**

**Rue André Marie Ampère**

**70 100 GRAY**

L'enveloppe portera la mention suivante :

**APPEL A CANDIDATURES**

**« AOT CAMPINGS GRAY ET PESMES »**

**NE PAS OUVRIR**

Le dossier de candidature sera composé des documents suivants :

- **Une note méthodologique répondant aux critères de sélection ;**
- **Les coordonnées et le statut de la société envisagée ;**
- **Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire ;**
- **Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ;**
- **Tous renseignements que le candidat jugera nécessaire.**

Toutes informations complémentaires peuvent être sollicitées par courriel à l'adresse suivante :

[cfahy@cc-valdegray.fr](mailto:cfahy@cc-valdegray.fr)

## AFFICHAGE

Le présent avis de publicité est publié sur la page facebook et le site internet de la Communauté de Communes Val de Gray ainsi que sur le panneau d'affichage de l'hôtel communautaire.